FICHE SIGNALÉTIQUE



1. Identification

Identificateur du produit RESERV 30

Autres moyens d'identification

Brand Code 0759
Brand(s) SERV RU

Utilisation recommandéeUniquement à des fins industrielles.

Restrictions conseillées Aucuns connus.

Manufacturer/Supplier information

Fabricant

Nom de la société HarbisonWalker International

Adresse 1305 Cherrington Parkway, Suite 100

Moon Township, Pennsylvania 15108 États-Unis

Téléphone General Phone: 412-375-6600

Site Web www.thinkHWI.com

Numéro de téléphone CHEMTREC 24 HOUR 1-800-424-9300

d'urgence EMERGENCY #

2. Identification du/des danger(s)

Dangers classés

Cet élément est défini comme un article par l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et est donc exemptée de l'étiquetage. Une fiche signalétique est disponible.

Ce point n'est pas dangereux par GHS et OSHA 29 CFR 1910.1200(c). Toutefois, le client individuel traite (tels que le meulage, le sciage ou dynamitage) peut entraîner la formation de poussière qui peut-être présenter des dangers pour la santé.

2.1 GHS classification of substance or mixture, and national or regional information

Cet élément est défini comme un article par l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et est donc exemptée de l'étiquetage. Une fiche signalétique est disponible.

Ce point n'est pas dangereux par GHS et OSHA 29 CFR 1910.1200(c). Toutefois, le client individuel traite (tels que le meulage, le sciage ou dynamitage) peut entraîner la formation de poussière qui peut-être présenter des dangers pour la santé.

Éléments d'étiquetage

Cet élément est défini comme un article par l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et est donc exemptée de l'étiquetage. Une fiche signalétique est disponible.

Ce point n'est pas dangereux par GHS et OSHA 29 CFR 1910.1200(c). Toutefois, le client individuel traite (tels que le meulage, le sciage ou dynamitage) peut entraîner la formation de poussière qui peut-être présenter des dangers pour la santé.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Cet élément est défini comme un article par l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et est donc exemptée de l'étiquetage. Une fiche signalétique est disponible.

Ce point n'est pas dangereux par GHS et OSHA 29 CFR 1910.1200(c). Toutefois, le client individuel traite (tels que le meulage, le sciage ou dynamitage) peut entraîner la formation de poussière qui peut-être présenter des dangers pour la santé.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Aluminium Oxide (Non-Fibrous)		1344-28-1	60 - 80
Oxyde de chrome (III)		1308-38-9	20 - 40

^{*} Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

Nom de la matière : RESERV 30

4. Premiers soins

Inhalation Sortir au grand air. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.

Contact cutané Layer avec de l'eau et du sayon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux. Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Ingestion

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se

protéger.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées

Non disponible.

Dangers spécifiques provenant de la substance Sans objet.

chimique

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Non disponible.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Éviter l'exposition prolongée. Si possible, manipuler dans un système clos. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Garder sous clef. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Aluminium Oxide (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m3	Fraction respirable.
•	•	15 mg/m3	Poussières totales.
Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)	PEL (limite d'exposition admissible)	0.5 mg/m3	

Nom de la matière : RESERV 30 SDS US

0759 Version n°: 01 Date de publication: 20-septembre-2016

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH **Valeur Forme** Composants **Type** Aluminium Oxide **TWA** Fraction respirable. 1 mg/m3 (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1) Oxyde de chrome (III) (CAS **TWA** 0.5 mg/m3 1308-38-9) États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques). **Composants Type Valeur TWA** Oxyde de chrome (III) (CAS 0.5 mg/m31308-38-9)

Valeurs limites biologiques **Contrôles techniques**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des

En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé.

yeux

appropriés

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

Autre L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

Protection respiratoire Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la

poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.





Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

SDS US

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Solide. **Forme** Solide.

Couleur Non disponible. Odeur Non disponible. Seuil de perception de Non disponible.

l'odeur

Non disponible. pН Point de fusion/point de Non disponible.

congélation

Non disponible.

Température d'ébullition initiale et intervalle

d'ébullition

Point d'éclair Non disponible. Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité -Non disponible.

inférieure (%)

Nom de la matière : RESERV 30 3 / 7 Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosivité -

Non disponible.

inférieure (%)

Limite d'explosivité supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible. Densité de la vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité(s)

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de répartition Non disponible.

(n-octanol/eau)

Non disponible.

Température d'auto-inflammation

Température de

Non disponible.

décomposition

Viscosité Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales. Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Conditions à éviter

Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Les agents oxydants forts. L'incompatibilité est strictement basée sur des réactions théoriques

possibles entre espèces chimiques et peut ne pas être spécifique à l'exposition d'application

industrielle.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Toute inhalation prolongée peut être nocive. **Inhalation**

Contact cutané Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.

Contact avec les yeux. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non disponible.

Corrosion et/ou irritation de

la peau

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Lésion/irritation grave des

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation des voies

respiratoires

N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation de la peau

Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénécité de la cellule

germinale

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus

de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

Nom de la matière : RESERV 30 SDS US 4/7 0759 Version n°: 01 Date de publication: 20-septembre-2016

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

Non disponible.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé.

exposition répétée
Risque d'aspiration

N'est pas un danger d'aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets

chroniques.

12. Informations écologiques

ÉcotoxicitéLe produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination

Ce produit, en son état actuel, lorsqu'il est jeté ou détruit, n'est pas un déchet dangereux, selon la réglementation fédérale (40 CFR 261.4 (b)(4)). Selon la RCRA (Loi pour la Conservation et la Restauration des Ressources), l'utilisateur du produit a la responsabilité de déterminer, au moment de la mise au rebut, si le produit répond au critère de la RCRA en matière de déchets dangereux.

Code des déchets dangereux

Sans objet.

Déchets des résidus / produits non utilisés

As sold, this product is not RCRA hazardous. Final used condition must be evaluated prior to disposal. Dispose of waste product in accordance with Federal, State and Local regulations. The chrome compounds (Cr III) in this product may be altered to a hexavalent compound (Cr VI) under certain use conditions, such as exposure to alkali salts and/or high temperatures. Proper waste testing (such as TCLP)must be done to determine the waste status of used product. Reuse and recycling of chrome Refractories is recommended whenever possible.

Emballages contaminés Non disponible.

14. Informations relatives au transport

DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78

Sans objet.

et le recueil IBC

Nom de la matière : RESERV 30 sps us

0759 Version nº: 01 Date de publication: 20-septembre-2016

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la

des Etats-Unis définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. All chemical substances in

this product are listed on the TSCA chemical substance inventory where required.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Danger immédiat - Non

> Risque différé - Oui Danger d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit

Non

chimique dangereux

SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.	_
Aluminium Oxide (Non-Fibrous)	1344-28-1	60 - 80	
Oxyde de chrome (III)	1308-38-9	20 - 40	

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act

Non réglementé.

(SDWA - loi sur l'eau

potable sûre)

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Aluminium Oxide (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1)

Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Aluminium Oxide (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1)

Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Aluminium Oxide (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Aluminium Oxide (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

Nom de la matière : RESERV 30 SDS US 6/7

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui
/		

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication 20-septembre-2016

Version n° 01

Avis de non-responsabilité Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances la date de création, mais ne

constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport

juridique contractuel.

Informations sur la révision Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise

Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients

Nom de la matière : RESERV 30 sps us

0759 Version n°: 01 Date de publication: 20-septembre-2016